

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

COMMUNE DE LE BAIZIL

ARRONDISSEMENT
d'EPERNAY

CANTON
DE DORMANS

Arrêté Municipal N° 05-2024 *Réglementation temporaire de circulation*

Madame Le Maire de LE BAIZIL :

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Considérant que les **travaux réalisés par l'entreprise MARTINS TP** domiciliée 4 rue de la Grande Carrière 51150 ATHIS **chargée des travaux d'assainissement collectif des eaux usées pour le compte de la CCPC**, nécessitent, tant que pour le bon déroulement du chantier que pour la sécurité des usagers, la mise en place d'une réglementation temporaire de circulation.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du **mardi 23 avril 2024 et jusqu'à la fin des travaux**, la route sera barrée « **rue de la Procurerie** » du n° 1 jusqu'au carrefour du terrain de football.

L'accès aux riverains sera autorisé avec des restrictions pendant les horaires de chantier de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place conformément aux règles de l'article 127 de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire du 6 novembre 1992 et entretenue par l'entreprise MARTINS TP.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'exposera aux sanctions prévues à l'article R.610-5 du code Pénal.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montmirail-Etoges sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à LE BAIZIL, le 18 avril 2024

Madame Le Maire
Christine METEYER

